





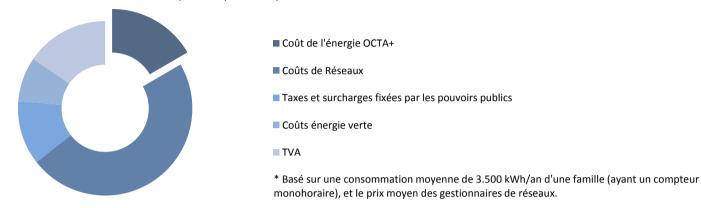




Clients résidentiels en Flandre - 03/2019 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



			BeRelax Variable				
			Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché				
Tarif et durée		urée	1 et 3 ans				
	Redevance fixe (€/an)		50,00				
	Compteur monohoraire		6,49				
	Compteur bihoraire	Heures pleines	6,49				
		Heures creuses	6,49				
	Compteur exclusif nuit Facturation Paiement		6,49				
			Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.				
			Par domiciliation, virement ou Zoomit.				
Service 5 étoiles OCTA+ deals		étoiles	Vous choississez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).				
			Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+.				
		eals	Demandez votre carte carburant et bénéficiez de belles ristournes dans plus de 1.950 stations en Belgique. Ristourne garantie de 11 cents/litre TVAC sur le prix officiel chez OCTA+, Avia, Power, Gabriëls, Maes, DCB et G&V, ainsi que d'autres conditions avantageuses chez Esso, Lukoil, Q8 et Texaco.				

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de	Distribution				Location compteur	Transport	Cotisation	Cotisation	Redevance	Tarif
distribution	Monohoraire	Bihoraire	Bihoraire	Exclusif	(€/an)	Transport	fédérale	sur l'énergie	raccordement	prosumer (€/kVA/an)
	Wononorane	jour	nuit	nuit	(-/- /					(-)
Région flamande										
Gaselwest	17,35	17,35	11,65	3,93	4,67	2,28	0,1651	0,2331	-	109,24
Imea	12,53	12,53	9,40	3,19	4,67	2,21	0,1412	0,2331	-	86,29
Imewo	13,78	13,78	9,23	3,21	4,67	2,29	0,1883	0,2331	-	90,15
Infrax Limburg	12,07	12,07	9,96	4,28	5,24	2,17	0,2432	0,2331	-	85,49
Infrax West	13,55	13,55	10,90	4,67	5,24	2,23	0,1547	0,2331	-	92,83
Intergem	11,74	11,74	7,79	2,75	4,67	2,19	0,2047	0,2331	-	77,21
lveg	13,89	13,89	10,87	4,97	5,24	2,50	0,0477	0,2331	-	98,63
Iveka	13,85	13,85	9,91	3,41	4,67	1,93	0,0176	0,2331	-	89,79
Iverlek	14,27	14,27	9,86	3,35	4,67	2,14	0,1800	0,2331	-	91,42
Pbe (∨)	13,80	13,80	10,56	5,47	5,24	2,25	0,2832	0,2331	-	92,34
Sibelgas Noord	15,53	15,53	11,27	4,10	4,67	2,41	0,3309	0,2331	-	102,49
Région wallonne										
Aieg	8,36	8,83	6,66	5,74	26,39	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
Aiesh	12,86	13,24	8,47	7,22	17,86	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
Gaselwest (W)	14,60	14,60	8,17	5,42	5,54	3,28	0,3386	0,2331	0,0750	-
ORES (Brabant wallon)	10,26	10,93	6,00	4,80	16,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
ORES (Est)	13,77	14,70	8,34	6,70	16,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
ORES (Hainaut Electricité)	11,64	12,29	7,60	6,39	16,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
ORES (Luxembourg)	12,16	12,96	7,24	5,77	16,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
ORES (Mouscron)	10,29	10,95	6,23	5,00	16,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
ORES (Namur)	11,88	12,62	7,18	5,83	16,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
ORES (Verviers)	13,93	14,76	8,87	7,36	16,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
Pbe	8,90	9,43	5,54	4,59	17,73	3,98	0,3386	0,2331	0,0750	-
Regie de Wavre	12,04	12,93	10,10	10,10	21,09	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-
RESA	9,87	11,12	5,65	4,79	26,69	4,16	0,3386	0,2331	0,0750	-

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)	€/mois
Basse tension : client domicilié	0,43
Basse tension : client non domicilié	8,06
Moyenne tension	150,00
Haute tension	875,00

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

	Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	3,158	2,549
Coûts cogénération	-	0,393

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/03/2019 et le 31/03/2019 par un client résidentiel.

Le prix de l'électricité OCTA+ BeRelax Variable est indexé mensuellement pour la période initiale du contrat (1 ou 3 ans). Il est basé sur la moyenne pondérée des cotations journalières Day Ahead Belpex Baseload par le profil S21 (publié par Synergrid) durant le mois de fourniture. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Belpex S21 de 49,19€/MWh HTVA: compteur monohoraire : Belpex S21*1,09 ; compteur bihoraire heures pleines : Belpex S21*1,09 ; compteur bihoraire heures creuses : Belpex S21*1,09 ; compteur exclusif nuit : Belpex S21*1,09.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé » sans que OCTA+ soit informé de cette spécificité, la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.